

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ALPINA MUR ET PLAFOND MAT

Version 00

Date de révision 15.11.2011

Date d'impression 15.11.2011

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

#### Informations sur le produit

Nom commercial : Alpina Mur et Plafond Mat

Société : DAW France division Boves  
Pôle Jules Verne  
Zac de la croix de fer  
80440 Boves

Téléphone : +330322383941

Téléfax : +330322383945

#### Service responsable

Numéro d'appel d'urgence / 01 45 42 59 59

Adresse e-mail sds@daw.de

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

Conserver hors de portée des enfants. Utiliser filtre anti poussière P2 pour le ponçage. Assurer une bonne aération pendant l'application et le séchage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. En cas de contact avec les yeux ou la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout, dans les eaux naturelles et en terre. Laver les outils immédiatement après utilisation avec de l'eau et du savon.

### 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

### 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Inhalation : Pas d'information disponible.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.  
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Rincer immédiatement les yeux pendant au moins 15 minutes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ALPINA MUR ET PLAFOND MAT

Version 00

Date de révision 15.11.2011

Date d'impression 15.11.2011

Requérir une assistance médicale.

Ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.  
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Le produit lui-même ne brûle pas.  
Procédure standard pour feux d'origine chimique.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Produits de nettoyage appropriés  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ALPINA MUR ET PLAFOND MAT

Version 00

Date de révision 15.11.2011

Date d'impression 15.11.2011

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
inutile dans les conditions normales d'utilisation

#### Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.  
Conserver dans un endroit bien ventilé.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

### 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.  
Feuille de renseignement: réglementation sur les gants de protection  
Fiche d'information de BG (Allemagne): A 023 protection des mains et de la peau

Protection des yeux : Lunettes de sécurité  
Règles de la fédération de travail - BGR 192 réglementation sur la protection des yeux et du visage (Allemagne)

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Mesures d'hygiène : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ALPINA MUR ET PLAFOND MAT

Version 00

Date de révision 15.11.2011

Date d'impression 15.11.2011

Mesures de protection : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Aspect

État physique : liquide  
Odeur : caractéristique

#### Données de sécurité

Point d'éclair : non applicable  
pH : 8.5 - 9.0  
Point/intervalle d'ébullition : 100 °C  
Densité : 1.48 - 1.52  
Hydrosolubilité : diluable à l'eau

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.  
Matières à éviter : Incompatible avec des agents oxydants.  
Incompatible avec des acides et des bases.  
Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.  
Décomposition thermique : Note: donnée non disponible  
Réactions dangereuses : Note: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: donnée non disponible  
Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: donnée non disponible  
Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ALPINA MUR ET PLAFOND MAT

Version 00

Date de révision 15.11.2011

Date d'impression 15.11.2011

Irritation de la peau	: Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
Irritation des yeux	: Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
Sensibilisation	: Remarques: donnée non disponible
Information supplémentaire	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson : Remarques:  
donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques:  
donnée non disponible

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### ADR

Marchandise non dangereuse

#### IATA

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ALPINA MUR ET PLAFOND MAT

Version 00

Date de révision 15.11.2011

Date d'impression 15.11.2011

Marchandise non dangereuse

### IMDG

Marchandise non dangereuse

### RID

Marchandise non dangereuse

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Étiquetage selon les Directives CE

#### 1999/45/CE

Information supplémentaire : Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

### Législation nationale

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : 2 pollue l'eau

Code-produit peintures et laques / Code : M-DF01 Code-produit peintures et laques en Allemagne: M-DF01

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné, et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

## REACH et GHS/CLP informations

Nous appliquerons les modifications conformément aux obligations légales imposées par REACH (EG n° 1907/2006) et le décret GHS ou CLP (EG n° 1272/2008). Sur la base des renseignements de nos fournisseurs, nous mettrons régulièrement nos fiches de données de sécurité à jour. Comme d'habitude, vous serez informé sur les modifications.

En ce qui concerne REACH, nous vous informons que nous sommes utilisateur et n'effectuons aucun enregistrement nous-mêmes. Nous dépendons des renseignements de nos fournisseurs. Dès

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ALPINA MUR ET PLAFOND MAT

Version 00

Date de révision 15.11.2011

Date d'impression 15.11.2011

réception des renseignements, nous mettrons à jour nos fiches de données de sécurité. Cela dépend de la substance et de la limite d'enregistrement et peut se dans la période du 1.12.2010 et 01.06.2018.

La mise à jour des fiches de données de sécurité des mélanges et les préparations selon le décret GHS ou CLP doit être fait avant le 01.06.2015. Dans la limite de cette période transitoire, nous mettrons nos fiches de données de sécurité à jour dès que nous avons obtenu les renseignements suffisants de nos fournisseurs.